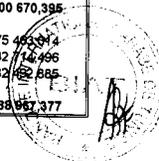


LES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS COMPARES AU 30 JUIN 2008

(Unité=En DT)

LIBELLES	DEUXIEME TRIMESTRE 2008	DEUXIEME TRIMESTRE 2007	DU 01/01/2008 AU 30/06/2008	DU 01/01/2007 AU 30/06/2007	DU 01/01/2007 AU 31/12/2007
1- Produits d'exploitation bancaires	95 480 682,721	87 727 110,200	186 797 551,311	164 872 593,420	343 147 813,451
* Intérêts	66 224 547,321	60 992 929,289	130 171 221,996	116 923 538,470	240 820 225,272
* Commissions en produits	13 235 963,346	12 387 556,776	25 185 571,296	23 484 422,624	48 848 902,192
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	16 020 152,054	14 346 624,135	31 440 758,019	24 464 632,326	53 478 685,987
2- Charges d'exploitation bancaires	30 985 565,413	28 785 768,558	60 275 443,781	54 756 421,723	114 521 392,185
* Intérêts encourus	30 089 175,882	27 918 081,835	58 813 588,189	53 364 522,482	111 374 301,576
* Commissions encourues	896 389,531	867 886,723	1 461 854,592	1 391 889,241	3 147 090,609
* Autres charges	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
3- Produit net bancaire	64 495 117,308	58 941 341,642	126 522 107,530	110 116 171,697	228 626 421,266
4- Autres produits d'exploitation	648 384,383	661 362,668	1 304 236,607	1 329 448,263	2 703 420,722
5- Charges opératoires, dont:	35 214 836,029	33 672 363,962	67 911 647,580	66 609 795,992	135 464 051,694
* Frais de personnel	23 803 824,405	22 731 916,455	46 300 859,861	45 094 854,668	90 765 552,344
* charges générales d'exploitation	7 916 357,720	7 247 242,224	14 590 620,644	14 354 390,420	29 627 254,178
6- Structure du portefeuille :	-	-	534 030 459,762	596 677 730,880	614 629 216,268
* Portefeuille-titres commercial	-	-	378 480 174,537	449 548 078,149	459 934 306,103
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	155 550 285,225	146 129 652,731	154 594 910,155
7- Encours des crédits	-	-	3 195 708 384,192	2 917 111 477,626	3 043 691 107,079
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	4 463 689 976,855	3 815 286 941,747	4 096 778 714,120
* Dépôts à vue	-	-	1 970 129 330,447	1 576 372 705,622	1 792 263 798,301
* Dépôts d'épargne	-	-	946 280 872,024	861 434 329,403	910 655 403,430
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	170 667 806,616	183 363 310,274	171 700 670,385
* Emprunt obligataire	-	-	20 697 552,570	31 035 438,485	20 075 465,914
* Emprunts subordonnés	-	-	77 171 374,645	77 154 226,855	77 142 714,496
* Ressources spéciales	-	-	72 788 879,401	75 173 644,934	74 482 492,865
10- Capitaux propres	-	-	411 844 513,004	365 813 104,132	411 688 967,377





NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 30/06/2008

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier semestre de l'année 2008.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 30-06-2008 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 30-06-2008 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 30-06-2008 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2008 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 30-06-2008.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier semestre 2008. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 30-06-2008 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

La conversion des opérations en devises est effectuée conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises qui sont convertis sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de JUIN 2008 et de la position de change en devises convertis sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de JUIN 2008. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30-06-2008.

II- EXPLICATION DES DONNEES DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier semestre 2008 à 186 797 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 60 275 mD au titre du premier semestre 2008.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

3. Les charges opératoires

Il est à noter qu'il y a eu un changement de présentation concernant certains comptes de charges de la rubrique charges générales d'exploitation à la rubrique frais de personnel concernant la situation du 30/06/2007.

(En dinars)

LIBELLES	NOUVELLE SITUATION	ANCIENNE SITUATION	VARIATION
* Frais de personnel	45 094 954,668	43 441 368,573	1 653 586,095
* Charges générales d'exploitation	14 354 390,420	16 007 976,515	-1 653 586,095

4. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

5. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

6. Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

7- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

8. Capitaux propres

Les capitaux propres au 31/12/2007 et au 30/06/2008 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2007 tel qu'approuvé par l'AGO des actionnaires du 29/05/2008.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier semestre 2007 et du premier semestre 2008 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.

